

Le Plan Israélien de Ségrégation dans les Territoires Occupés Palestiniens

Panorama de la situation

En juin 2002, le gouvernement israélien a lancé unilatéralement sa politique de ségrégation entre Israël et les territoires occupés palestiniens en établissant une zone de ségrégation tout le long de la partie occidentale de la Cisjordanie. Cette zone de ségrégation israélienne s'étend du nord au sud sur de vastes territoires riches en ressources naturelles, s'emparant ainsi des terres agricoles les plus fertiles, isolant la population palestinienne dans des enclaves, sapant la continuité territoriale entre les villes et les villages palestiniens, contrôlant les ressources naturelles et incluant la plupart des colonies israéliennes illégales. Nous utilisons le terme "Mur de ségrégation" pour faire référence à deux sortes de structures utilisées par l'armée israélienne pour achever sa mission de séparation dans les territoires occupés palestiniens: il peut s'agir d'une paroi en béton de 8 à 12 mètres de haut, mais également de plusieurs rangées de barrières. Dans ces deux cas, le terme de Mur de ségrégation s'applique.

Le type de structure utilisée est basé sur les caractéristiques naturelles de la zone où se situe le Mur de ségrégation. Lorsqu'il traverse des terres agricoles, le Mur de ségrégation prend la forme d'une barrière qui est particulièrement dévastatrice puisqu'elle s'étend sur une largeur de 40 à 100 mètres. Les différents niveaux de barrières sont constitués par des fils barbelés, des tranchées, des routes militaires, des détecteurs de mouvement ainsi que des clôtures métalliques électrifiées d'une hauteur de 4 à 5 mètres et pourvues de caméras de surveillance. Dans les zones fortement peuplées et/ou proches de la ligne verte, le Mur de ségrégation consiste en un mur de béton de 8 à 12 mètres de haut avec des tours militaires d'observation tous les 250 mètres.

Une zone-tampon le long du Mur de ségrégation

En septembre 2004, l'armée israélienne a émis des ordres militaires, créant une zone-tampon large de 150 à 200 mètres au-delà de la zone de ségrégation, où les nouvelles constructions palestiniennes sont interdites. Ainsi, 252 km² supplémentaires de Cisjordanie (4.4%) deviennent inaccessibles aux Palestiniens.

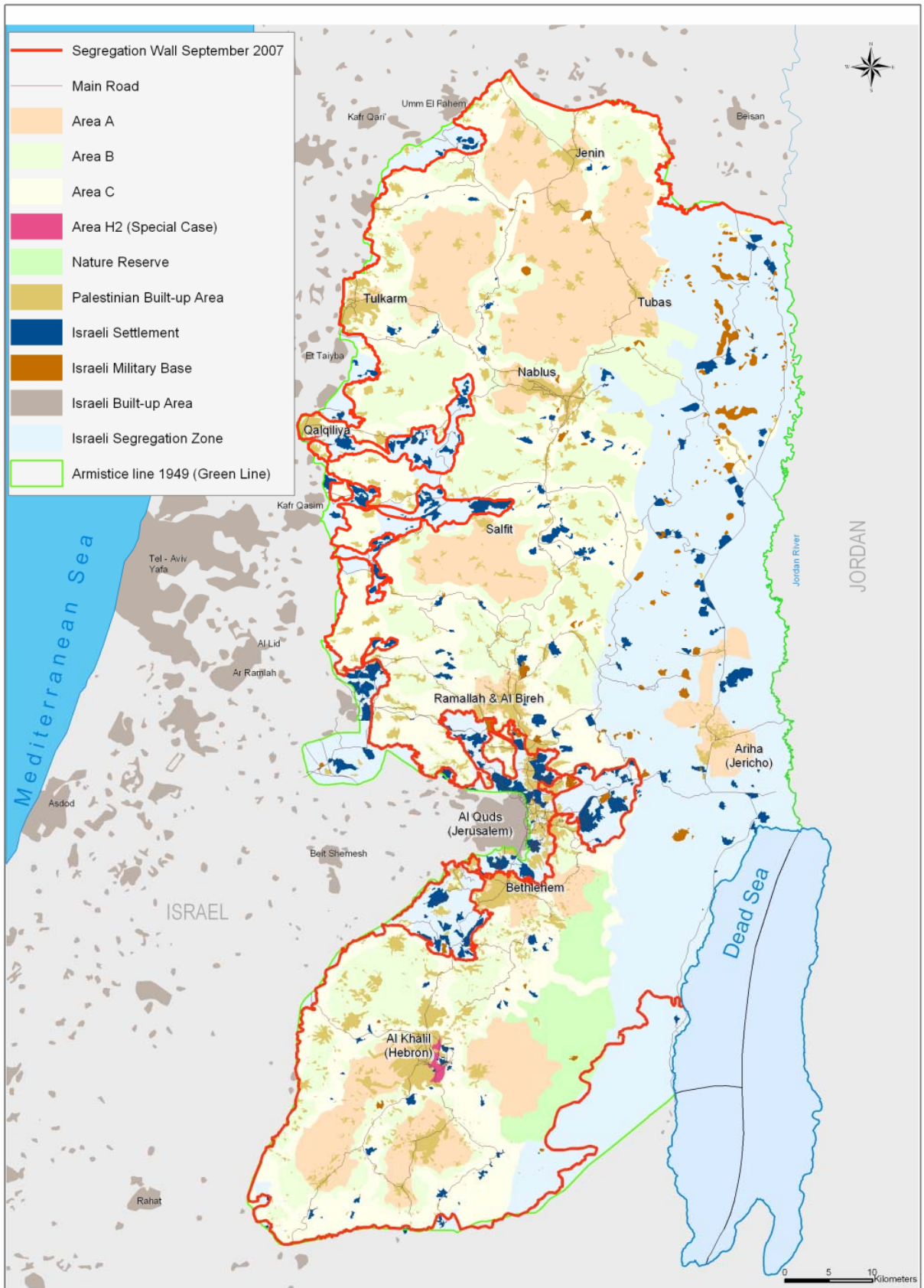
Des remaniements dans le plan israélien de ségrégation

Le 20 février 2005, le gouvernement israélien a publié un tracé révisé du plan de ségrégation occidental selon lequel le Mur court sur 683 km à l'intérieur de la Cisjordanie. Seulement 138 km (20.2% de la longueur totale) se situent sur la Ligne verte (la ligne d'armistice de 1949). Avec l'achèvement de ce plan, 576 km² de terres palestiniennes (10% de la superficie de la Cisjordanie) seront isolés du reste de la Cisjordanie. Dans le même temps, le plan permet d'annexer 98 colonies israéliennes, abritant 83% des colons israéliens de Cisjordanie, et d'isoler 55 localités palestiniennes du reste des localités palestiniennes situées à l'Est du Mur de ségrégation.

Le 30 avril 2006, le gouvernement israélien a fait paraître une autre modification du plan de ségrégation occidental. Cette version prévoit que le Mur passe sur 703 km à l'intérieur de la Cisjordanie alors que seulement 128 km (17.6 % de la longueur totale) se situent sur la Ligne verte. Cependant, des changements basés sur de nouveaux ordres militaires sont opérés sur le terrain par l'armée israélienne, augmentant la longueur du Mur de 3% (22 km) pour la porter à 725 km. Avec la construction du Mur de ségrégation, 555 km² de terres palestiniennes seront séparés derrière le Mur. De plus, 103 colonies israéliennes, logeant 85% des colons israéliens en Cisjordanie, seront incluses dans la zone de ségrégation occidentale. Le nombre de localités palestiniennes isolées derrière le Mur de ségrégation passe à 63.

Le 12 septembre 2007, le ministre israélien de la défense a publié sur son site internet une nouvelle révision du tracé du Mur de ségrégation avec des changements concernant la longueur du Mur et les terres isolées par rapport à ce qui avait été publié en avril 2006. La carte actualisée avait été approuvée en avril 2007 mais publiée seulement en septembre 2007.

Selon le dernier plan, l'espace compris entre la ligne d'armistice de 1949 et celle du Mur de ségrégation a augmenté de 28.5% (157.9 km²) passant d'une prévision en avril 2006 de 555 km² à un nouveau total de 712.9 km², soit 12.6% de la surface totale de la Cisjordanie. La longueur du Mur de ségrégation présente une augmentation de 9.5% (67 Km) par rapport aux 703 km enregistrés le 30 avril 2006 portant le nouveau tracé à 770 km.



La zone de ségrégation orientale

Simultanément, Israël a créé de facto une zone de ségrégation orientale au niveau de la partie Est de la Cisjordanie. Cependant, étant donné les caractéristiques physiques de la zone, le Mur de ségrégation ne s'applique pas. A la place, un système de contrôle des mouvements par un réseau de points de passage (*check points*) a été établi le long de la Vallée du Jourdain et sur les rives de la mer Morte. 28 *check points* militaires sont répartis sur les 200 km allant du nord au sud. Cette zone s'étend sur une surface de 1555 km², ce qui représente 27.5% de la Cisjordanie. Elle inclut 43 colonies israéliennes et 41 localités palestiniennes.

Après la guerre de 1967, Israël a classifié 925 Km² de la zone de ségrégation orientale comme "zone militaire interdite". 632 km² sont classés comme "Terre d'Etat" incluant des colonies, des bases militaires et une partie de la zone militaire interdite.

Au total, le plan de ségrégation s'approprie 40.1% de la surface totale de la Cisjordanie.

Etat du Mur de ségrégation en Cisjordanie:

- 397 km (51.6% de la longueur totale) sont achevés en Cisjordanie.
- 303 km (39.3% de la longueur totale) sont prévus d'être construits en Cisjordanie.
- 70 km (9.1% de la longueur totale) sont actuellement en construction en Cisjordanie.
- 128 km (17.6% de la longueur totale) se situent sur la ligne d'Armistice de 1949 (la ligne verte).

Les localités palestiniennes affectées par le Mur de ségrégation:

- 63 localités palestiniennes, regroupant approximativement 100 000 personnes, sont isolées dans la zone de ségrégation occidentale.
- 41 localités palestiniennes, rassemblant plus de 32 000 personnes, sont isolées dans la zone de ségrégation orientale.

Ressources naturelles appropriées par le Mur de ségrégation:

- 29 puits et 29 sources sont isolés dans la zone de ségrégation occidentale.
- 105 puits et 30 sources sont isolés dans la zone de ségrégation orientale.
- 337.9 Km² de terres agricoles sont isolées dans la zone de ségrégation occidentale (11.8% de la surface agricole totale en Cisjordanie) ainsi que 863.9 Km² dans la zone de ségrégation

orientale. Ces deux superficies constituent 41.8 % de la surface totale agricole en Cisjordanie.

- 250.3 Km² de forêts et de bosquets sont inclus dans la zone de ségrégation occidentale (11.1 % de la surface totale de forêts et d'espaces ouverts en Cisjordanie) et 110.3 Km² dans la zone de ségrégation orientale. Ces deux superficies constituent 16.1 % de la surface totale de forêts et d'espaces ouverts en Cisjordanie.

Le Mur de ségrégation et les colonies israéliennes

- 107 colonies israéliennes (sur les 199 colonies en Cisjordanie) regroupant une population d'environ 400 000 personnes (80 % du nombre total de colons israéliens en Cisjordanie) se situent dans la zone de ségrégation occidentale.
- Les colonies dans la zone de ségrégation occidentale couvrent une surface de 106.3 km² (14.9 % de la surface totale de la zone de ségrégation occidentale).
- Les colonies dans la zone de ségrégation orientale couvrent une surface de 38 km² (5.3 % de la surface totale de la zone de ségrégation orientale).
- 43 colonies israéliennes réunissant plus de 12 000 colons (2.4% du nombre total de colons israéliens en Cisjordanie) se trouvent dans la zone de ségrégation orientale.